

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE D'OLÉRON

Opération de renforcement d'un cordon dunaire par rechargement en sable sur le secteur de la Pointe de Manson - Commune de Saint-Trojan-les-Bains

Notice explicative

Table des matières

1)	Contexte de l'opération : stratégie locale de gestion de la bande côtière	3
2)	Situation des travaux	4
3)	Objet et nature des travaux	8
4)	Données générales	9
5)	Consistance des travaux	9

Généralités et description des travaux

1) Contexte de l'opération : stratégie locale de gestion de la bande côtière

L'île d'Oléron est la plus grande île de la façade atlantique française. Ses 90 km de côtes sont constitués de 45% de cordons dunaires qui représentent une haute valeur patrimoniale environnementale. Ces cordons dunaires participent activement à la protection des habitations et des infrastructures, formant des dispositifs naturels performants de protection contre la submersion marine. Toutefois leur exposition aux aléas météo-marins engendre une érosion chronique qui fragilise ces cordons sableux. La communauté de communes de l'île d'Oléron (CdCIO) mène depuis plusieurs années, des opérations de lutte contre l'érosion afin de garantir la pérennité des cordons dunaires et ainsi protéger les enjeux des risques de submersion. La collectivité mène ainsi une politique de préservation des espaces naturels sensibles par la mise en place de dispositifs de défense dite « douce ».

La prise de compétence au titre de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au 1er janvier 2018, a renforcé le rôle de la CdCIO dans la gestion des cordons dunaires. Dans ce cadre et du fait de la vulnérabilité de l'île face aux aléas côtiers, la communauté de communes de l'île d'Oléron a engagé en 2019 une vaste étude de diagnostic hydrosédimentaire, de modélisation des courants et des vagues et de définition des zones menacées par l'érosion avec des projections de recul du trait de côte à échéance 2030 et 2050, ce qui a permis de réaliser la première Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière de l'île d'Oléron (SLGBC).

Cette stratégie a permis de définir des typologies de secteur en croisant les risques et les enjeux en présence et de préconiser des actions de gestion à mettre en œuvre en fonction de cette typologie. A ce titre, le secteur de La Perroche ressort comme une zone soumise au risque de submersion avec présence d'enjeux d'intérêt général. En considérant le contexte local, présence d'une protection frontale en cours de classement au titre du décret du 12 mai 2015 (dit décret « digues »), la stratégie préconise la mise en place d'une gestion active souple afin d'entretenir le cordon dunaire au sud du futur système d'endiguement pour éviter le contournement de l'ouvrage.

Pour confirmer cette méthodologie d'entretien, la CdCIO a mené, dans le cadre de sa SLGBC, des Analyses Multi Critères (AMC) sur les sites à forts enjeux qu'elle a permis d'identifier. Parmi les différents scénarios de gestion envisagés par ces études, la gestion active douce (rechargement en sable) apparaît comme un choix pertinent en termes d'impact global (juste après le repli) et le plus rentable et pérenne en termes d'investissement. En effet, les coûts des rechargements en sable sont généralement très inférieurs à ceux de mise en œuvre et d'entretien des ouvrages en enrochements, ou aux coûts d'expropriation et de démolition des enjeux. Afin de pérenniser ce type d'opération, la CdCIO travaille sur un Plan de Gestion des Sédiments (PGS) à l'échelle du territoire. Cette opération s'effectuera pendant l'instruction du futur PGS. Les études préalables à l'élaboration de ce PGS ont permis de hiérarchiser les sites prioritaires pour le rechargement en sable, de définir les gisements disponibles et de s'assurer des modes d'exécution, en veillant à la préservation des équilibres sédimentaires. Ainsi, la CdCIO disposera d'un outil opérationnel de lutte active douce contre l'érosion, permettant des rechargements sableux périodiques sur les sites jugés prioritaires.

Bien que le secteur de la Pointe de Manson ne soit pas retenu comme un site « prioritaire » dans le PGS, il a fait l'objet d'analyse dans l'élaboration de ce document. En effet, il jouxte le banc de sable de Trompe-Sot, identifié comme une source potentielle de prélèvement des sédiments. L'analyse produite dans le cadre du PGS indique ainsi que le retroussage mécanique du sable est envisageable pour protéger les secteurs contigus, dont la Pointe de Manson. De plus, le cordon dunaire au sud du club de voile s'est largement érodé ces dernières années et a laissé apparaître un ouvrage formé de gabions métalliques dégradés. Depuis le transfert de la compétence érosion (issu de la CLECT, fin 2025), la Communauté de communes est gestionnaire de cet ouvrage. Après plusieurs visites sur site, il a été convenu de recouvrir l'ouvrage par du sable, tel que c'était le cas auparavant.

La collectivité souhaite donc réaliser une opération de confortement de l'ouvrage par rechargement en sable afin de garantir son efficacité pour protéger les enjeux du risque de submersion.

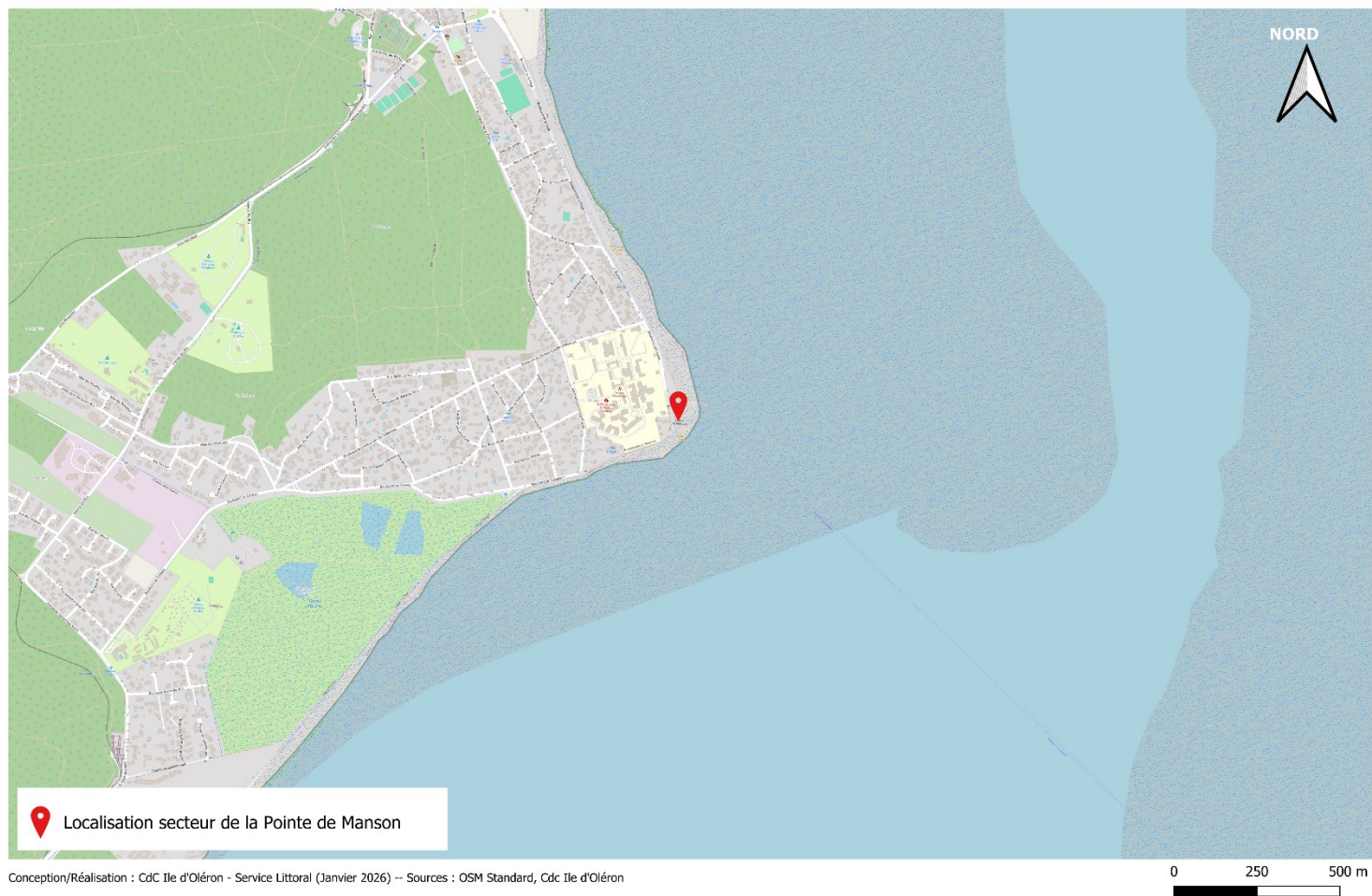
2) Situation des travaux

Les travaux à réaliser sont situés sur la commune de Dolus-d'Oléron, sur le secteur de la Perroche. Les cartographies ci-dessous présentent la situation des travaux.

Localisation du site de travaux - Pointe de Manson



Plan de situation au 1 / 25 000 du secteur de la Pointe de Manson



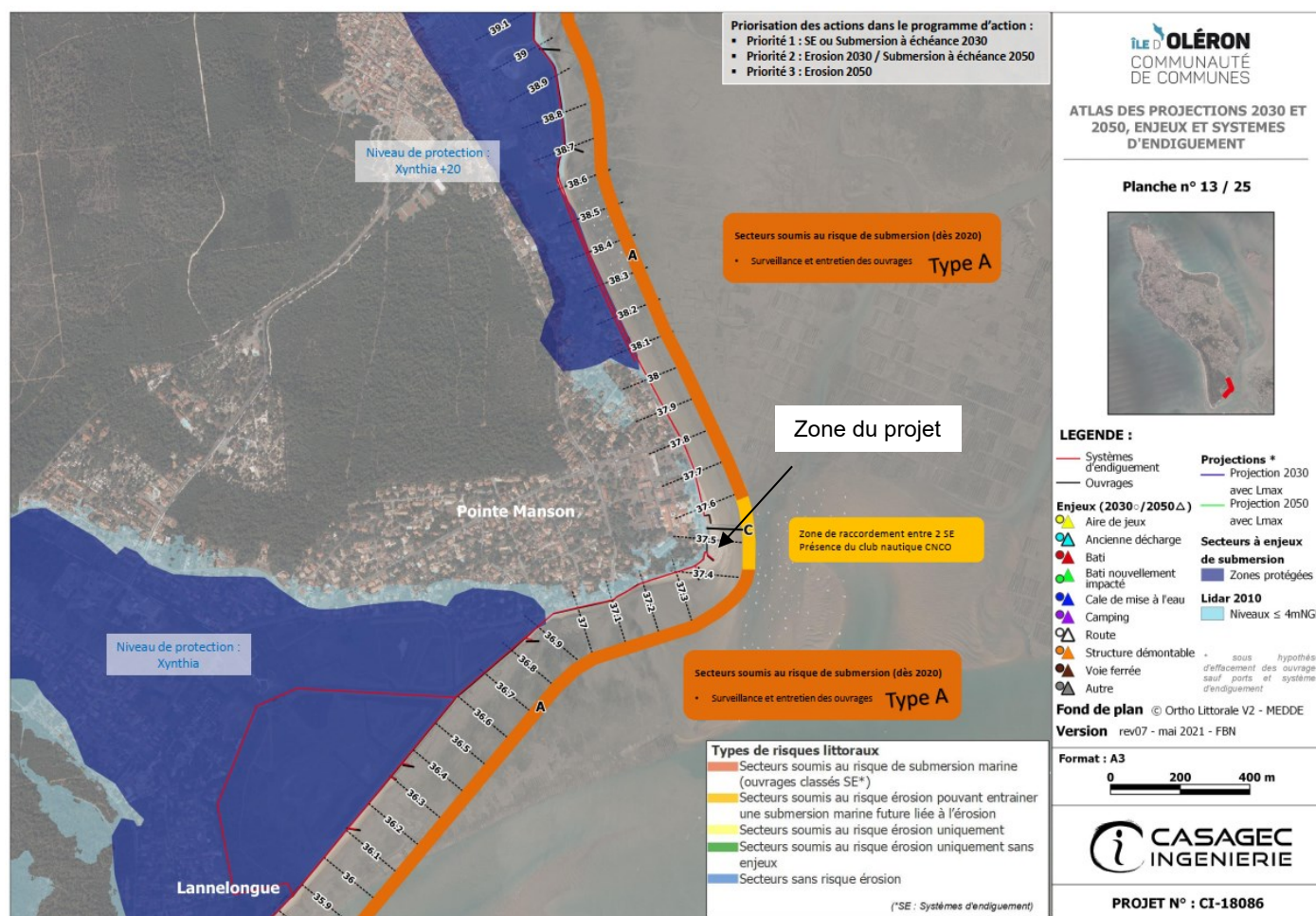
Le secteur de la Pointe de Manson (Saint-Trojan-les-Bains) se caractérise par sa proximité directe avec le système d'endiguement classé : Pacaud Lannelongue Manson. Le secteur sujet à l'opération de réensablement jouxte le tronçon nord de ce système d'endiguement et s'étend jusqu'à l'accès plage situé au sud du club de voile (CNCO).

L'atlas de sensibilité de la SLGBC de l'île d'Oléron classe ce secteur en type C : "Secteurs soumis au risque érosion pouvant entraîner une submersion marine future liée à l'érosion. Auparavant, ce secteur présentait un étroit cordon dunaire, visible en haut de plage. Or l'érosion chronique du site ces dernières années a laissé apparaître une protection constituée de gabions métalliques, remplis de blocs calcaires. Plusieurs visites récentes ont permis d'observer la dégradation de la protection : corrosion des gabions, déchaussement, fuites de matériaux.

Aussi, la gestion de cet ouvrage a été transférée à la Communauté de Communes suite au transfert de la compétence érosion fin 2025.

Ainsi, afin de garantir l'efficacité de cet ouvrage et du système d'endiguement à proximité, la Communauté de Communes souhaite réaliser une opération de confortement par rechargement en sable à hauteur de 500 m³, sur environ 65 m linéaire, au droit de cet ouvrage. Le sable utilisé pour cette opération sera retroussé depuis une zone attenante de l'estran, où le sable s'accumule naturellement en quantité importante (Banc de Trompe-sot).

La figure ci-dessous issue de l'atlas de la SLGBC permet de visualiser les enjeux du site :



Les photos ci-dessous, prises à plusieurs mois d'intervalle permettent de montrer l'impact du phénomène érosif sur le site :

Photographie fixe de la zone de projet, 01/03/2023 :



(Cdc Ile d'Oléron)

Photographie fixe de la zone de projet, 21/08/2025 :



(Cdc Ile d'Oléron)

3) Objet et nature des travaux

Pour sécuriser les enjeux, la communauté de communes de l'île d'Oléron souhaite mener une opération de confortement de l'ouvrage de protection par rechargement en sable de la zone érodée.

Le présent projet consiste à alimenter à reconstituer le cordon dunaire, par un retroussage mécanique du sable, afin de garantir la pérennité de son rôle de protection.

Cette opération de gestion dynamique des sédiments est une opération souple, réversible avec un impact minime pour le milieu naturel.

Le volume d'apport a été estimé à 500 m³ par rapport au besoin d'alimentation de l'ouvrage.

Le sable amené à pied d'œuvre sera retroussé depuis une zone de l'estran située juste au sud de l'épi, à proximité directe du site.

Ce gisement de sable présente les mêmes caractéristiques granulométriques que le secteur à recharger.

Un suivi annuel par photogrammétrie va être réalisé à compter de 2026 afin de surveiller l'évolution de la zone. De plus, un suivi plus régulier via la réalisation de levés de profils topographiques par DGPS est en cours de réalisation. Ces suivis permettront d'effectuer un suivi précis des évolutions de ce rechargement.

4) Données générales

- L'intervention est prévue en dehors des périodes de sensibilité environnementale.
- La période d'intervention ciblée s'étend du 16/02/2026 au 23/03/2026.
- 5 jours ouvrables de travaux seront nécessaires durant cette période
- La zone de chantier sera sécurisée et interdite au public.
- Une signalisation spécifique sera mise en place.
- Les riverains seront informés des travaux.
- Des kits anti-pollution seront présents dans tous les engins utilisés.

5) Consistance des travaux

Définition des travaux :

- Besoin sédimentaire estimé à 500 m³ pour l'opération
- Retroussage de sable depuis l'estran, juste au sud de l'épi.
- Transport du sable sur la plage par un tombereau et un trax.
- Régalaie et reprofilage des 500 m³ de sable aux côtes projet à l'aide d'un trax

Zone d'extraction :

Le sable retroussé provient d'une zone d'accumulation naturelle, au sud de l'épi de la Pointe de Manson.

Cette zone est alimentée par les bancs de sable de Trompe-sot, étudié dans l'élaboration du Plan de Gestion des Sédiments comme une source potentielle de sédiments. Les volumes disponibles sont largement suffisants pour envisager cette opération de faible ampleur.

La figure ci-dessous permet de situer la zone de prélèvement :

Zone de travaux - emprises de prélèvement et rechargement



La zone de prélèvement est accessible par l'estran à l'aide d'un tombereau et d'un trax. La circulation des engins sera donc très limitée, car moins de 200m séparent la zone de rechargement et de prélèvement.

L'accès et la sortie des engins se fera par l'accès au niveau du club de voile.

Zone de travaux - Circulation des engins



Le trax positionné sur la zone de prélèvement chargera le tombereau pour déposer le sable en pied d'ouvrage. A l'avancement, le sable sera régalié et reprofilé le long de l'ouvrage, pour reconstituer un cordon dunaire. La zone de chantier sera balisée et clôturée.

Un constat d'huissier sera réalisé avant le début des travaux pour constater l'état de la cale, du parking et de la voirie.

Zone de dépôt :

La zone à conforter correspond au linéaire entre l'épi et l'accès plage du club de voile. Le sable déposé viendra renforcer un ouvrage constitué de gabions et d'un faible linéaire de digue maçonnée en mauvais état. Le cordon dunaire ainsi reconstitué s'étendra sur environ 65 m de longueur, 5 m de largeur et 1,5m de hauteur en crête. Cette emprise représente environ 325 m².

Les emprises du rechargement et de la zone de prélèvement sont détaillées dans la carte ci-dessous :

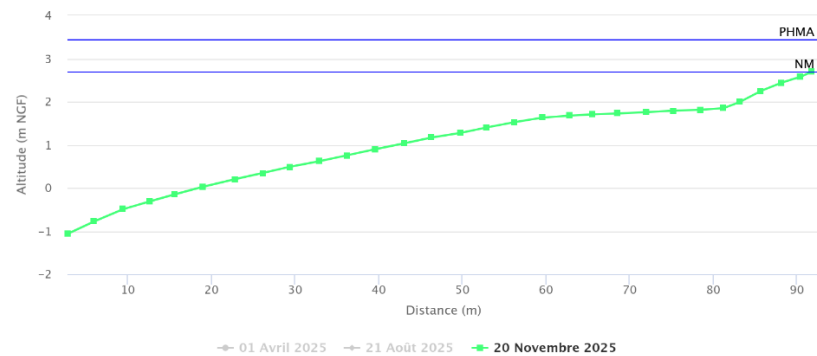
Zone de travaux - emprises de prélèvement et rechargement



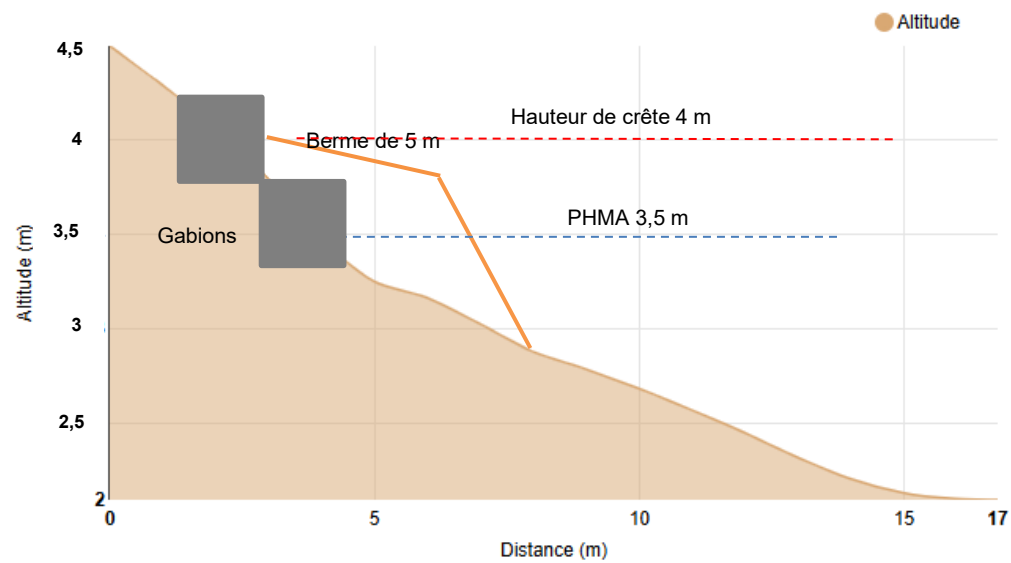
Les caractéristiques générales du profil du confortement sont les suivantes :

- Côte de crête à 4 m NGF maximum qui permet de venir conforter l'ouvrage en gabions actuellement découvert et dont le pied est sous le niveau de PHMA (3,5 m NGF)
- Une berme de 5 m maximum devra être réalisée ;
- L'emprise du réensablement sera d'environ 65 m de longueur sur 5 m de large maximum ;
- Largeur dégressive et raccordement progressif de la zone rechargée à la zone non rechargée afin de limiter les effets de bord qui peuvent être mal contrôlés ;
- Pente du talus légère et adaptée à la plage qui est assez étroite ;

Le plan de coupe ci-dessous illustre le profil attendu :



Relevés DGPS effectués sur site en novembre 2025, à partir du pied des gabions.



Coupe projetée du réensablement

Moyens matériels :

Pour l'intégralité de l'opération, les moyens prévisionnels suivants seront mobilisés :

- 1 tombereau pour le transport de sable par la plage
- Un trax ou bull pour le retroussage, le régalinge et reprofilage

Stationnement :

Le temps des travaux, les engins seront stationnés sur le parking à proximité du club de voile.

Le stationnement des engins se fera en dehors du DPM et seront stationnés sur une nappe étanche, si nécessaire, afin d'éviter toute pollution accidentelle du site.

Zone de travaux - stationnement des engins



Conception/Réalisation : CdC Ile d'Oléron - Service Littoral (Janvier 2026) -- Sources : ESRI, CdC Ile d'Oléron

Préservation de l'environnement :

Les travaux étant situés dans des zonages Natura 2000 et sur un site touristique important, les prescriptions suivantes seront appliquées :

- Les travaux seront limités strictement aux emprises évoquées ci-dessus ;
- La circulation sur l'estran sera limitée à 30 km/h et adaptée à la fréquentation des plages ;
- Toute circulation sur les dunes natives est strictement interdite ;
- Les engins travailleront uniquement du lundi au vendredi, et en journée uniquement ;
- Les kits anti-pollution sont obligatoires dans les engins ;
- Le stationnement se fera en dehors du DPM et en dehors des zones de travaux. Le stationnement sur la zone de dépôt se fera sur des nappes étanches pour éviter toute pollution du milieu